

**MAIRIE DE LES COTES D'AREY**  
**PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026**

ORDRE DU JOUR
---------------

L'An deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de LES COTES D'AREY, dûment convoqué, s'est réuni en session dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire Eloïc DUFOUR,

- **Nombre de conseillers en exercice : 19**
- **Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026**
- **Pouvoirs : 2**
- **Présents : Eloïc DUFOUR, Bernadette DUTOUR, Yannick OLLAGNIER, Laurence MULLER, Sébastien LARUE, Anne TREYNET, François MARTY, Alexandra ELVIRA, François BOUVARD, Mathilde CELARD, Walid ARKOUICHE, Béatrice MORIO (arrivée à 20h28), Lydie ROYER, Karine FERRAND, Fabien COLLEVILLE, Bernard HUBERT, Anais CHABANNE**
- **Absente : Béatrice MORIO (de la délibération N°2026/011 à N°2026/017 )**

Mme Alexandra ELVIRA a été désignée secrétaire de séance.

Présents : 16 / 17	Pouvoir : 2	Votants : 18 / 19
--------------------	-------------	-------------------

**DELIBERATION N°2026/011 : Désignation des conseillers communaux délégués**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

Il est proposé la nomination de

- **Mr François MARTY** comme conseiller municipal délégué à **la communication**
- **Mme Alexandra ELVIRA** comme conseillère municipale déléguée à **la vie économique et à la politique RH**
- **Mme Anne TREYNET** comme conseillère municipale déléguée **aux associations et aux marchés**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

Débat : Karine FERRAND « La création de conseillers délégués représente une mesure positive. »

*La délibération n° 2026/011 est adoptée à la majorité*

## **DELIBERATION N°2026/012 : Modification du règlement intérieur du conseil municipal – Composition des commissions municipales**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

### **Article 1 :**

Modifie le règlement intérieur du conseil municipal en supprimant toute disposition fixant un nombre maximal de membres au sein des commissions municipales.

### **Article 2 :**

Précise que la composition des commissions municipales est désormais fixée librement par délibération du conseil municipal, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil.

### **Article 3 :**

Les autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées

Contre : 0      Abstention : 0      Pour :18

Débat : Bernard HUBERTIL conviendra de constituer un groupe de travail et d'en définir les membres.

*La délibération n° 2026/012 est adoptée à la majorité*

## **DELIBERATION N°2026/013 : Création des commissions municipales**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

Pour les commissions municipales :

<b>Nom Commission</b>	<b>Membres</b>
1/ Finances & Ressources Humaines	Eloïc Dufour, Sébastien Larue, Bernadette Dutour, Yannick Ollagnier, Laurence Muller, François Bouvard, Alexandra Elvira, Denis Klotz, Lydie Royer, Karine Ferrand, Fabien Colleville
2/ Communications	Eloïc Dufour, François Marty, Mathilde Celard, Sébastien Larue, Alexandra Elvira, Fabien Colleville, Karine Ferrand
3/ Développement économique	Eloïc Dufour, Laurence Muller, Alexandra Elvira, Anne Treynet, François Marty, Yannick Ollagnier, Walid Arkouche, Fabien Colleville, Bernard Hubert
4/ Urbanisme et Habitat	Eloïc Dufour, François Bouvard, Yannick Ollagnier, Sébastien Larue, Franck Bardin, Béatrice Morio, Denis Klotz, Karine Ferrand, Bernard Hubert
5/ Bâtiments communaux	Eloïc Dufour, Yannick Ollagnier, François Marty, François Bouvard, Bernard Hubert
6/ Voirie et Réseaux Divers	Eloïc Dufour, Yannick Ollagnier, Alexandra Elvira, François Marty, François Bouvard, Franck Bardin, Bernard Hubert, Fabien Colleville
7/ Vie associative, Culture, Animations et Fêtes, Cérémonie	Eloïc Dufour, Laurence Muller, Anne Treynet, Alexandra Elvira, Denis Klotz, Mathilde Celard, Anaïs Chabanne, Bernard Hubert
8/ Scolaire et Péricolaire	Eloïc Dufour, Bernadette Dutour, Lydie Royer, Anne Treynet, Anaïs Chabanne

Une commission Appel d'offre sera constituée.

Ces commissions annulent et remplacent les commissions municipales existantes.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18

Débat : Karine FERRAND « La liste des membres aux commissions a été établie en concertation. »

*La délibération n° 2026/013 est adoptée à la majorité*

### **DELIBERATION N°2026/014 : Fixation du nombre des membres du C.C.A.S.**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

Le nombre sera discuté en séance (6 à 8 membres élus du conseil)

Le Nombre validé est de 8.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18

Débat : Bernard HUBERT « Cette liste devra également intégrer 8 membres non élus. »

*La délibération n° 2026/014 est adoptée à la majorité*

### **DELIBERATION N°2026/015 : Election des membres du C.C.A.S.**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

1. -Anne TREYNET
2. -Laurence MULLER
3. -Bernadette DUTOUR
4. -Lydie ROYER
5. -Walid ARKOUCHE
6. -Karine FERRAND
7. - Anaïs CHABANNE
8. - Mathilde CELARD

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18

Débat :

Sébastien LARUE « Le Maire ne fait pas partie des membres élus. »

Eloïc DUFOUR « Cette liste a été établie conjointement. »

*La délibération n° 2026/015 est adoptée à la majorité*

**DELIBERATION N°2026/016 : Désignation délégués SIGEM (Syndicat intercommunal gestion de l'éducation musicale)**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

Le Maire proposera les candidatures en séance

Titulaires : Denis KLOTZ et Anaïs CHABANNE

Suppléants : Laurence MULLER et Bernard HUBERT

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18

Débat : cette délibération a été concertée par tous.

*La délibération n° 2026/016 est adoptée à la majorité*

**DELIBERATION N°2026/017 : Désignation délégués TE38 (Territoire d'Energie Isère)**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

Sont désignés Mme Alexandra ELVIRA déléguée titulaire et Mr Yannick OLLAGNIER délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18

Débat :

.....  
.....

*La délibération n° 2026/017 est adoptée à la majorité*

**DELIBERATION N°2026/018 : Désignation délégués au SIRCAT (Syndicat intercommunal de Vienne et sa région pour la réalisation d'un centre d'aide par le travail avec foyer)**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

(Arrivée de Béatrice MORIO à 20h28)

Sont désignés Mme Karine FERRAND titulaire et Bernadette DUTOUR pour représenter la commune au SIRCAT.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 19

Débat :

.....  
.....

*La délibération n° 2026/018 est adoptée à la majorité*

## **DELIBERATION N°2026/019 : Indemnités de fonction au Maire, adjoints et conseillers délégués**

Rapporteur : Eloïc DUFOUR

A la majorité (Contre : 4 Abstention : 0 Pour :15) le conseil municipal décide que le montant de l'indemnité globale répartie est de 6679.62 €.

Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints est fixé comme suit :

FONCTION	NOM ELU	% INDICE 1027	INDEMNITE BRUTE
Maire	Eloïc DUFOUR	49,30%	2 026,49 €
1er adjoint	Sébastien LARUE	20,70%	850,88 €
2ème adjoint	Bernadette DUTOUR	17,65%	725,51 €
3ème adjoint	Yannick OLLAGNIER	17,65%	725,51 €
4ème adjoint	Laurence MULLER	17,65%	725,51 €
5ème adjoint	François BOUVARD	17,65%	725,51 €
Conseiller délégué	François MARTY	7,30%	300,07 €
Conseiller délégué	Alexandra ELVIRA	7,30%	300,07 €
Conseiller délégué	Anne TREYNET	7,30%	300,07 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 679,62 €</b>
<b>TOTAL MAXIMUM AUTORISE</b>			<b>6 683,71 €</b>

Débat :

.....

.....

**La délibération n° 2026/019 est adoptée à la majorité**

Questions diverses :

- Karine FERRAND « Le budget initialement prévu pour les indemnités, fixé à 71 000 €, n'est pas respecté : un différentiel d'environ 10 000 €/an. Comment envisage-t-on d'absorber cet écart ? Sur quelle ligne budgétaire pourra-t-il être compensé ? »
- Karine FERRAND « Les indemnités données aux conseillers sont très bien. »
- Karine FERRAND « L'enveloppe du Maire ayant été doublée, il convient d'identifier une solution pour couvrir les 10 000 € restants, sans affecter les autres postes budgétaires. »
- 
- 

**Le conseil municipal est clos à 21 h 15.**